

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juin 2011

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mrs Jean-Jacques CANAL, Jean-Michel DUMAZERT, Marc OUDET, et Vivian DE BONA, Mmes Maryse LAUMONIER, Sylvie BROUILLARD et Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : Madame Maryse LAUMONIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA et Mr Nicolas BENACQUISTA

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Madame Maryse LAUMONIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 27/04/2011 est approuvé à la majorité.

3) Élections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Mme le Maire procède à l'ouverture du scrutin des élections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme Maryse LAUMONIER, Mr Jean-Jacques CANAL, Mme Nathalie LEBRETON et Mr Vivian DE BONA. Mme Sylvie BROUILLARD a été désigné en qualité de secrétaire. La présidence du bureau est assurée par Mme le Maire.

Mme TOSTIVINT indique que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Élections des délégués :

Les candidatures enregistrées sont celles de Mmes Maryse LAUMONIER, Françoise TOSTIVINT et Sylvie BROUILLARD

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu : Mme Maryse LAUMONIER : 8 voix, Mme Françoise TOSTIVINT : 8 voix, Mme Sylvie BROUILLARD : 7 voix, Mr Jean-Michel DUMAZERT : 1 voix.

Mmes Maryse LAUMONIER, Françoise TOSTIVINT et Sylvie BROUILLARD ayant obtenu la majorité absolue Elles sont proclamées élues en qualité de déléguées pour les élections sénatoriales.

Élections des Suppléants :

Les candidatures enregistrées sont celles de Mrs Marc OUDET, Jean-Michel DUMAZERT et Vivian DE BONA.

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu : Mr Marc OUDET : 8 voix, Mr Jean-Michel DUMAZERT : 8 voix, Mr Vivian DE BONA : 8 voix.

Mrs Marc OUDET, Jean-Michel DUMAZERT et Vivian DE BONA ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

4) Retrait de la commune du SIMED

Mme le Maire rappelle au conseil que lors du dernier comité syndical du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse du Val d'Essonne (SIMED), il a été acté le retrait de la

commune de Boissy le Cutté du SIMED. Un courrier à été adressé aux Maires des communes adhérentes au SIMED afin que chaque conseil municipal se prononce sur l'acceptation du retrait de la commune de Boissy le Cutté du SIMED.

Mme le Maire précise qu'elle a rappelée par mail la demande du SIMED.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se re-prononcer sur le retrait de la commune du SIMED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour le retrait de la commune de Boissy le Cutté du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse du Val d'Essonne.

5) Droit de Place (Fête Patronale)

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des tarifs de droit de place attribués aux forains lors de la fête patronale du 8 mai 2011. Les tarifs établis par la commission des fêtes sont les suivants : 6€/mètre pour les 10 premiers mètres et 3€/mètre pour les suivants.

Afin de régulariser par une délibération, Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur les tarifs de droit de place de la fête patronale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de droit de place de la fête patronale, à savoir 6€/mètre pour les 10 premiers mètres et 3€/mètre pour les suivants.

6) Plateau Sportif

Mme le Maire informe les membres du conseil que depuis un certains temps, des riverains se plaignent de la fréquentation bruyante du plateau sportif et des jets de ballons dans leur propriété. La gendarmerie est venue sur les lieux et a constaté tous les travaux effectués par la mairie pour améliorer la situation, depuis 2 ans ½ et a conclu que sur les lieux mêmes, on ne pouvait rien faire de plus.

Cependant, afin que les plus âgés de ces jeunes gens se délocalisent vers le stade, il est proposé l'installation de 1 ou 2 tables de tennis de table en béton (documents joints). Si cette solution était retenue, ce sont les services de l'état qui définiraient l'endroit exact d'implantation, et nous pourrions prétendre éventuellement à quelques aides financières.

Mme le Maire rappelle qu'il existe un règlement d'utilisation du plateau sportif, que le site est fermé le soir et qu'ont été remplacés à plusieurs reprises les panneaux de grillage constituant la clôture du plateau sportif suite à leur détérioration ou vol.

Mme le Maire précise que les riverains sont dérangés régulièrement par les jeunes lorsqu'ils viennent rechercher leur ballon à pas d'heure.

Mme le Maire rappelle que la municipalité a coupé la lumière à l'entrée du foyer rural afin d'éviter le regroupement de jeunes en hiver, a fait installer des filets afin de rehausser la clôture et a déplacé un banc situé le long de la clôture à la demande d'un riverain.

Mr CANAL précise que le plus gênant pour les riverains doit être le bruit en soirée. Mr OUDET précise également que depuis que le conseil municipal a fait modifier les horaires de la coupure de 23h à 24h le soir, les jeunes restent plus tard dans les rues. Mr CANAL rajoute que la fermeture du site ne règlera pas le problème et il faut donc proposer autre chose. Mme le Maire propose l'installation de 1 ou 2 tables de tennis en béton.

Mme Sylvie BROUILLARD précise que les jeunes ne respecteront pas les tables et elles seront vite détériorées. Mr CANAL et Mme LEBRETON proposent d'installer deux bancs sous éclairage à l'extérieur du stade à la place des tables de tennis. Mr CANAL demande si le plateau sportif peut être mis uniquement à la disposition des écoles et non plus à tous publics ? Mme le Maire précise qu'il faudrait une personne en soirée pour surveiller le plateau sportif afin que les jeunes ne s'y introduisent pas.

Mr OUDET demande si Mme TOSTIVINT peut suspendre la séance afin qu'une personne du public puisse prendre la parole.

Mme Le Maire suspend la séance pour 5 minutes.

Mme le Maire réitère sa demande auprès de son conseil municipal sur l'action de la commune pour solutionner le problème.

Les membres du conseil souhaitent que la clôture du plateau soit consolidée afin que le plateau soit fermé et que des bancs soient installés aux abords du stade. Mr OUDET propose d'installer un abri en plus des bancs.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'installation de 2 bancs, sous un abri avec éclairage, à l'extérieur du stade municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'installer 2 bancs, sous un abri avec éclairage, à l'extérieur du stade municipal.

7) Montant des frais d'écolage

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil le montant de 500€ demandé par la commune de Boissy le Cutté pour les frais d'écolage. Elle informe l'assemblée qu'aucune commune du canton n'accepte de régler ce montant. Les communes concernées ne nous paieraient les frais d'écolage que dans la mesure où Boissy le Cutté alignerait ses frais d'écolage sur ceux de toute les communes du canton, soit à hauteur de 305 € par enfant.

Mme LEBRETON demande si lors d'un conseil municipal précédent, le conseil n'avait pas déjà délibéré sur un montant de 500€ volontairement pour dissuader les familles d'effectuer une demande de dérogation ?

Mme TOSTIVINT précise qu'elle représente ce point suite à la demande d'une famille anciennement boissillonne pour leurs 3 enfants. Elle précise également que l'école primaire ferme une classe pour la rentrée 2011/2012.

Mr DUMAZERT demande si les 3 enfants permettront de ré ouvrir une classe ? Mme le maire précise que non, car même présent ses enfants ne seront pas comptabiliser dans les effectifs pour l'éducation nationale car ils n'habiteront pas Boissy-le-Cutté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de garder les frais d'écolage au montant de 500€.

8) Bureau des Élections Municipales Complémentaires

Mme le Maire demande au conseil municipal de remplir le tableau de la tenue du bureau des élections municipales complémentaires du 26 juin prochain.

Mr CANAL précise qu'il ne tiendra pas les bureaux des Élections Municipales Complémentaires car Madame Le Maire n'a pas informé de suite le conseil municipal de sa démission du poste d'adjoint.

Mme TOSTIVINT dit qu'elle attendait la réponse de Mr le Préfet pour informer les membres du conseil municipal.

Le tableau est transmis aux élus.

9) Informatique École Élémentaire

Mme le Maire informe le conseil que Mr MAUGE a demandé l'acquisition par la mairie de 2 ordinateurs et d'un pack office pour l'équipement d'une classe à l'école élémentaire.

Mme LEBRETON informe que la demande avait déjà été faite auprès de Mr DESBOURDES. Il avait été évoqué de faire le point du matériel existant et de compléter par un ordinateur.

Mme le Maire précise que l'un des ordinateurs demandés serait un portable afin que les élèves, pendant les cours, puissent se déplacer plus facilement.

Mme TOSTIVINT demande le montant du Budget que le conseil municipal souhaite allouer à Mr MAUGE pour les 2 ordinateurs.

Mme LAUMONIER propose un montant de 1000€ pour l'achat de 2 ordinateurs avec en plus de ce montant l'acquisition du pack office.

Mme TOSTIVINT soumet aux membres du conseil municipal la demande de Mr MAUGE de prise en charge par la mairie de la réparation de 2 ordinateurs de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le montant de 1000€ maxi pour l'achat de 2 ordinateurs et un pack office en sus et n'est pas favorable à la prise en charge par la mairie de la réparation de 2 ordinateurs de l'école.

10) Acquisition d'un vidéo projecteur

Mme le Maire explique que lors du conseil d'école du 11 juin dernier, il a été sollicité l'acquisition d'un vidéo projecteur à l'usage de l'école.

Mme TOSTIVINT propose l'acquisition du vidéo projecteur pour les besoins de la municipalité et avec la possibilité de sa mise à disposition aux écoles.

Mr OUDET précise que pour les manifestations de la culture, un vidéoprojecteur serait très utile. Mme LEBRETON s'interroge sur le lieu de conservation du vidéoprojecteur.

Mme le Maire confirme que le vidéo projecteur serait conservé en mairie et qu'après chaque utilisation par l'école il soit aussitôt restitué à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un vidéo projecteur.

11) Tarifs de l'Etude Surveillée

Mme le Maire précise que le tarif de l'étude surveillée n'a pas été augmenté depuis la rentrée 2009. Elle propose une augmentation du tarif de 1.5% : tarif plein 1.95€ et tarif réduit à 1.72€.

Mr DUMAZERT propose d'arrondir les montants soit le tarif plein 2€ et le tarif réduit à 1.75 € pour les familles ayant au moins deux enfants fréquentant l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tarif de 2€ (plein tarif) et 1.75 € (tarif réduit) pour l'étude surveillée.

12) Règlement et tarifs du cimetière

Règlement

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le règlement intérieur du cimetière.

Mme TOSTIVINT souhaite que les personnes inscrites sur les rôles des impôts de la commune puissent se faire inhumer dans le cimetière communal, par exemple les propriétaires de maison secondaire sur Boissy-le-Cutté. Elle demande donc de rajouter sur le TITRE 1, dans l'article 1, un point numéro 5 (Aux personnes inscrites au rôle des contributions directes de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout du point numéro 5. « Aux personnes inscrites au rôle des contributions directes de la commune ».

Tarifs

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer au cimetière communal.

Mr DUMAZERT précise que des travaux sont nécessaires pour la mise en place du columbarium et qu'ils ne sont pas budgétisés pour cette année. Les travaux qui peuvent être démarrés cette année sont ceux pour la mise en place du jardin des cendres, pour le reste les devis ne sont pas encore étudiés.

Mr DUMAZERT expose au conseil municipal le tableau récapitulatif des tarifs pratiqués sur les communes voisines. Il est proposer de ne pas modifier les tarifs actuelles des concessions et d'appliquer les mêmes tarifs pour l'espace cinéraire, à savoir : 150€ pour 30ans et 250€ pour 50ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

13) Questions Diverses

Mr OUDET demande si la mairie à reçu une information sur la coupe d'arbre le long de la départementale à la sortie de Boissy le Cutté en direction de Cerny.

Mme le Maire précise qu'elle a eu juste l'information de coupe sans plus d'informations.

N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H45.

| SIGNATURES | |
|-------------------------|--|
| Mme Françoise TOSTIVINT | |
| Mme Nathalie LEBRETON | |
| Mme Sylvie BROUILLARD | |
| Mr Jean-Jacques CANAL | |
| Mr Vivian DE BONA | |

| | |
|-------------------------|--|
| Mr Jean-Michel DUMAZERT | |
| Mme Maryse LAUMONIER | |
| Mr Marc OUDET | |